

## Les modèles de sécularisation dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

Brigitte Basdevant-Gaudemet

Droit et Sociétés religieuses – Université Paris Sud

Dans l'ancienne société, la sécularisation désignait une procédure interne au droit de l'Église, permettant un changement de condition des personnes ou des biens, à l'intérieur de la sphère ecclésiale. Les sociologues donnent aujourd'hui un tout autre sens au concept, considérant la sécularisation comme étant le processus par lequel les institutions ou l'ensemble de la société se détachent du religieux. Il convient d'analyser les mutations de l'Ancien Régime sans se laisser abuser par cette évolution de la terminologie. Dans l'ancien droit, la puissance publique, dans chaque État, a voulu imprimer son autorité sur l'Église, le clergé et les institutions gérées par l'Église. Cette même puissance publique ne se proposait pas, pour autant, de détacher la société de la religion ; sa politique ne visait pas à une « sécularisation » selon le sens que les sociologues donnent aujourd'hui à ce terme. Des exemples seront pris dans divers secteurs des institutions juridiques ou sociales.